Ville de Brignoles (83 170)
Service des Affaires Scolaires / Direction de la Commande Publique

Marché A Procédure Adaptée – M.A.P.A.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe l'accord-cadre : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Bâtiment Annexe – 45 ter rue du Docteur Barbaroux – BP 307 - 83 177 BRIGNOLES - Tél. : 04.94.86.22.17 - Fax : 04.94.59.16.93. Email : achats.publics@brignoles.fr
Objet de l'accord-cadre : ACQUISITION ET INSTALLATION DE MATERIEL ELECTROMENAGER DANS LES ECOLES SUR 4 ANS.
Type d'accord-cadre : Accord-cadre mono attributaire de fournitures et services.
Mode de passation : Marché à procédure adaptée conclu suivant les dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Caractéristiques de l'accord-cadre :
Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public de fournitures et services à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commande, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles 27 et 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- Montant maximum annuel de commande : 30 000 € H.T soit 36 000 € T.T.C.

- Montant maximum de commande sur 4 ans : 120 000 € H.T soit 144 000 € T.T.C.

La consultation comprend l'achat et la livraison du matériel électro-ménager (lave linge, sèche-linge, réfrigérateur, cafetière, four micro-ondes, etc….) mais aussi son installation sur site avec essai et mise en route. Le matériel existant devra être démonté et repris si besoin.

Le titulaire devra procéder à une formation du personnel à l'utilisation du gros électroménager (Explication des règles simples de fonctionnement, d'utilisation et d'entretien du matériel installé).

L'accord-cadre commence à sa date de notification. Sa durée est fixée à 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.

Les fournitures auront une durée de garantie minimale d'un an en ce qui concerne le petit électro ménager et de deux ans minimum pour le gros électo ménager

Les caractéristiques minimales des matériels de l'accord-cadre sont décrites au Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)

Le lieu de livraison des fournitures sera décrit dans chaque bon de commande.

Les commandes concerneront essentiellement les écoles. Cependant, d'autres services de la collectivité pourront passer des commandes ponctuelles.
Code NUTS : FRL05
Classification CPV : 39711000-9 (appareils électrodomestiques pour la cuisine) - 39713200-5 (lave-linge et sèche-linge) – 39711100-0 (réfrigérateurs et congélateurs) – 39711362-4 (fours micro-ondes)
Variantes : Non autorisées.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Accord-cadre conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires (souhaités).
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Date et heure limites de réception des offres: Le 24 septembre 2018 à 16h00
Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Possibilité de procédure Marché Public Simplifié (M.P.S.) :
«Ce marché est conforme au dispositif d'expérimentation MPS et permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue). Voir les détails dans le règlement de la consultation»

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles 44 et 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271),

ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en groupement; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (dater et signer la liste des déclarations sur l'honneur jointes au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

N.B : Conformément à l'article 53 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Prix des fournitures : 45 % - Qualité des fournitures : 35 % - délai de livraison/garantie : 20 %

Modalités d'obtention du dossier de consultation :

Gratuitement par retrait sur place ou demande écrite par courrier postal, fax ou mail (Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique – coordonnées indiquées ci-dessus).
Le dossier peut être consulté et téléchargé sur le site : https://www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres :

L'enveloppe extérieure portera la mention « Offre pour : ACQUISITION ET INSTALLATION DE MATERIEL ELECTROMENAGER DANS LES ECOLES SUR 4 ANS – NE PAS OUVRIR » et le cachet de l'entreprise. Les offres seront remises en Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique contre récépissé ou transmises en recommandé et reçues avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessus.
La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique : Mairie de Brignoles – Direction des Affaires Scolaires – Maison des Services Publics – 2 rue de l'Hôpital – 83170 Brignoles – n° de téléphone : 04 98 05 16 75 – n° de télécopie : 04 94 59 00 80 – Email : affaires.scolaires@brignoles.fr
Affaire suivie par Mme Marie Bourdin - service des Affaires Scolaires – Tél. : 04 94 86 22 25 – Email : bourdinm@brignoles.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.

Date d'envoi à la publication : Le 03 septembre 2018